



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le
ID : 085-218501096-20251006-2025OCTDEL36-DE

Date de la convocation : 30 septembre 2025
Séance du Conseil Municipal : 6 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD (sauf à la délibération n°13)- Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 22 à 25) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET (sauf à la délibération n°2) - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE - Tanguy SACHOT

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Angélique RICHARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 2 et 13
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 2, 13 et 22 à 25
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 2 et 22 à 25
31 à la délibération 13

Secrétaire de séance : Tanguy SACHOT

36. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS KILOMÉTRIQUES À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

Pour rappel, la subvention «Déplacements» est calculée selon un barème maximum de 0,10 € / km sur la distance aller-retour, avec une franchise kilométrique de 400 km. Un accompagnateur est pris en compte par groupe de 8 sélectionnés. Un plafond de 1 000 € maximum par déplacement est arrêté. Le calcul est le suivant:

Montant de la subvention totale = reste subventionnable x barème du km x nombre de personnes



Société Tir Herbretais :

Par courrier du 07 juin 2025, l'association « Société de Tir Herbretais » a sollicité une subvention pour ses déplacements au Championnat de France d'armes anciennes.

Déplacements	Nombre de participants	Nombre d'accompagnateurs	Distance Aller – retour	Franchise	Reste subventionnable	Barème du km	Montant de la subvention
Championnat de France d'armes anciennes – à Châteauroux du 21 au 24/05/2025	2	1	618 km	400 km	218 km	0,10 €	65,40 €
TOTAL							65,40 €

➤ **Twirling :**

Par courrier du 11 juin 2025, l'association « L'Etoile d'Or Twirling » a sollicité une subvention pour ses déplacements aux Championnats sur l'année 2025.

Déplacements	Nombre de participants	Nombre d'accompagnateurs	Distance Aller – retour	Franchise	Reste subventionnable	Barème du km	Montant de la subvention
Championnat de France de Twirling - Finale N2 – à Gien les 31/05 et 01/06/2025	38	5	778 km	400 km	378 km	0,10 €	1 625 € Plafond à 1 000€
TOTAL							1 000€

➤ **Les Herbiers Vendée Gymnastique :**

Par courrier du 23 juillet 2025, l'association « Les Herbiers Vendée Gymnastique » a sollicité une subvention pour ses déplacements aux Championnats «Gym » sur la saison 2024-2025.

Déplacements	Nombre de participants	Nombre d'accompagnateurs	Distance Aller – retour	Franchise	Reste subventionnable	Barème du km	Montant de la subvention
Finale Nationale Equipes Fédérales (10-11 ans) et (14 ans et +) - Châlons en Champagne (51)	10	2	1 120 km	400 km	720 km	0,10 €	864 €
Championnat France Equipes Fédérales (aînées) + (Jeunesse) – Feurs (42)	24	3	1 248 km	400 km	848 km	0,10 €	2 289 € Plafond à 1 000 €
TOTAL							1 864 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2025,

Vu les demandes de subventions émises par les associations dans le cadre de leurs activités,

Vu l'avis favorable de la Commission « Famille et cadre de vie » du 17 septembre 2025,

Vu le rapport d'Angélique RICHARD,

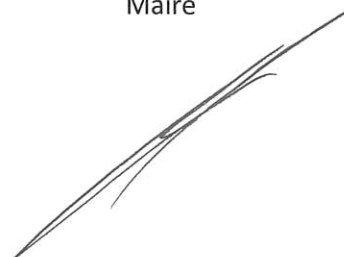
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le versement des subventions sus-désignées,
- autorise Monsieur le Maire, ou la conseillère déléguée, à procéder aux mandatements correspondants, les crédits nécessaires étant prélevés au compte 40-65748-SUBDEPL du budget primitif 2025, au titre de l'enveloppe des subventions réservée aux sports,
- autorise Monsieur le Maire, ou la conseillère déléguée, à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dès lors que le montant total des subventions dépasse la somme de 23 000 €.

Tanguy SACHOT
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 OCT. 2025
Publié électroniquement le : 13 OCT. 2025
Notifié le :